

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mercredi 15 mai 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative, *MM. Pierre Gauthier, Jean-Paul Guisan, Jean-Charles Lathion, Vincent Schaller, Vincent Subilia, M^{me} Julide Turgut Bandelier* et *M. Pierre Vanek*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le Conseil administratif a décidé de faire disparaître de cette salle le panneau des crédits votés. En effet, nous voulons nous donner les moyens d'avoir un tableau de bord plus efficient.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai une communication à faire de la part de M^{me} Alder suite au débat de tout à l'heure concernant le rapport M-956 A sur les lieux de vie pour nos aîné-e-s. J'étais moi-même absent à ce moment-là, car je représentais le Conseil administratif à une manifestation de la Genève internationale. M^{me} Alder remercie le Conseil municipal d'avoir voté le renvoi au Conseil administratif de la motion M-956. En effet, celle-ci correspond à ses intentions et à sa politique, telles qu'elle a déjà eu l'occasion de les présenter en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Les mesures prévues rejoignent les priorités mises en avant par la magistrate au début de son mandat; elle souhaite rappeler les quatre piliers sur lesquels repose cette politique. Premièrement, la prise en compte des besoins fondamentaux des aîné-e-s défavorisé-e-s en leur octroyant des aides financières municipales, à savoir les prestations complémentaires municipales. Deuxièmement, le maintien à domicile et la politique des proches aidants, en collaboration avec l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) – conformément à l'amendement voté tout à l'heure. Troisièmement, l'accueil dans des structures adaptées, en collaboration avec le Canton; le maintien de l'établissement médico-social (EMS) de Fort-Barreau en est un bon exemple. Quatrièmement, le développement des activités pour et avec les aîné-e-s organisées par Cité Seniors, les Unités d'action communautaire (UAC) de la Ville, la Nouvelle Roseraie, le Mouvement des aînés et d'autres, grâce au soutien apporté aux associations spécialisées.

M^{me} Alder se réjouit de travailler avec le Conseil municipal sur la base de la motion M-956, telle qu'elle a été renvoyée au Conseil administratif.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai une communication extrêmement importante à vous faire: le repas des conseillères municipales aura lieu non pas le 4 juin, mais le 25 juin.

3. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai plusieurs réponses ou compléments de réponse à apporter concernant le département de la cohésion sociale et de la solidarité dirigé par M^{me} Alder.

Il s'agit tout d'abord d'un complément à la réponse que j'ai donnée hier à M. Baud sur la loi modifiant les quotas d'encadrement dans les institutions de la petite enfance et pour l'accueil familial à la journée. M^{me} Alder me remercie de ce que j'ai déjà dit et y souscrit entièrement. Elle précise qu'elle est en discussion avec les services du Canton, notamment, afin de mieux utiliser les places vacantes dans certaines crèches actuellement sous-occupées – ce qui n'est évidemment pas acceptable, vu la demande de places de la part des parents. Les organes compétents travaillent donc activement à la résolution de ce problème.

Je passe à la question de M. Ricou sur la crèche des Allobroges, aux Acacias. Le projet est à l'étude en ce moment. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité a pleinement conscience de l'apport qualitatif que cela représenterait pour les enfants fréquentant quotidiennement cette institution. Je cite la réponse de M^{me} Alder: «Toutefois, nous avons un grand nombre de projets d'aménagement en cours et devons, pour des raisons budgétaires et des contraintes de faisabilité, définir des priorités de réalisation, selon les niveaux d'urgence identifiés. Nous saurons d'ici le mois de juin si nous pouvons réaliser ces travaux cette année ou non.» La réponse à cette interrogation sera évidemment communiquée au Conseil municipal.

J'en viens aux questions touchant mon dicastère, donc le département de la culture et du sport. J'aimerais apporter un complément de réponse à M^{me} Sumi concernant le centre sportif du Bois-des Frères et les besoins du quartier des Libellules. A l'heure actuelle, nos terrains de football sont utilisés entre 28 et 35 heures par semaine. Or, il faut savoir que ceux qui ont un revêtement en gazon ne devraient pas l'être plus de 20 heures par semaine, cela pour des raisons d'usure, afin qu'ils puissent se régénérer. Nos terrains sont donc déjà trop sollicités!

Le FC City, bien ancré à cet endroit, est accueilli au centre sportif du Bois-des-Frères où il permet à 200 enfants habitant en majorité dans le quartier des Libellules de faire du sport. Je signale que ce club est l'un des plus importants du canton en matière de formation des jeunes.

Le terrain synthétique du Bois-des-Frères est ouvert à la population de 8 h à 21 h tous les jours – sauf dans certains cas où l'on y déplace les clubs, si le terrain en gazon est impraticable. De plus, à notre connaissance, aucune demande spécifique n'a été émise de la part des habitants du quartier. S'ils ont une requête

à nous adresser, il faut qu'ils s'expriment! En fonction des capacités du centre sportif, nous répondrons volontiers aux besoins du quartier.

Je réponds à présent à M. Fiumelli au sujet des randonnées en montagne pour les aîné-e-s. En effet, nous avons changé la manière de les organiser et je reconnais que ce n'était pas directement pour répondre à une obligation légale. Cependant, l'expérience montre que nous avons affaire à des groupes de personnes de 55 à 90 ans, c'est-à-dire d'un âge et d'un niveau très variés. Or, nous aimerions les accueillir ensemble dans ces randonnées.

L'époque des bénévoles, c'était bien... mais l'organisation n'était pas toujours des plus fiables! Les bénévoles n'avaient pas forcément les compétences nécessaires en matière de premiers secours et, mis à part un téléphone portable privé, ils n'avaient pas de moyen d'intervenir en urgence.

Par mesure de sécurité préventive, il a donc été décidé de faire appel à des prestataires: trois accompagnatrices ou accompagnateurs pour trente randonneurs, soit une personne chargée de cet encadrement amélioré pour dix participants. De ce fait, il est vrai qu'il y a une liste d'attente, car ces randonnées sont très appréciées. Nous aimerions que tout le monde puisse y participer, c'est pourquoi nous essaierons d'améliorer nos capacités d'accueil.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds à M. Amaudruz au sujet des modifications de la circulation dues à l'émergence de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) sur le plateau de Champel.

En résumé – car je ne veux pas lire toute la réponse qui m'a été transmise par mes services – des problèmes de sécurisation se posent, mais il revient au Canton de s'assurer de la sécurité des lieux concernés à chaque étape du chantier. Pour régler un problème urgent en la matière, il faut contacter directement la direction du CEVA, qui réagit en général immédiatement – pour peu que le problème soit avéré, bien sûr.

Toutefois, l'étape des travaux qui a fait l'objet de l'intervention de M. Amaudruz se terminant dans trois semaines, la situation ne sera pas modifiée avant l'étape suivante. C'est à ce moment-là que la circulation sera réorganisée en fonction des nouvelles infrastructures du CEVA à Champel. Pour l'instant, on en reste donc au statu quo pendant trois semaines encore. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des détails complémentaires, Monsieur Amaudruz.

M. Ivanov m'a signalé que des piétons s'aventuraient sous le passage des Alpes à Cornavin, ce qui est très dangereux en raison des travaux en cours à cet endroit. Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville a écrit à deux reprises à la Direction générale de la mobilité (DGM) du Canton, afin

de lui demander d'intervenir et de sécuriser le passage pour piétons. La DGM a répondu par la négative le 19 décembre 2012, son refus étant motivé par l'existence du chantier de la gare, où la configuration du passage des Alpes ne laisse aucune marge de manœuvre.

En contrepartie, les Chemins de fer fédéraux (CFF) se sont engagés à maintenir toujours ouvert le passage à l'intérieur de la gare du côté du quai des trains français; ce dernier a récemment été élargi et relié directement à la galerie marchande, par laquelle on peut accéder au quai du tram. La situation du passage des Alpes devrait rester la même jusqu'à la fin du chantier de la gare, vers la fin de l'année 2013 ou le début de l'année 2014.

Enfin, je réponds à une question concernant les rues du Puits-Saint-Pierre et Etienne-Dumont. Comme je l'ai déjà dit, la proposition du Conseil administratif concernant la rue du Puits-Saint-Pierre sera déposée avant le début de l'été. Quant au pavage de la rue Etienne-Dumont, la proposition que devra voter le Conseil municipal pour la réalisation de cet aménagement sera déposée à la fin de l'été.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à une question de M. Schnebli sur la position adoptée par la Ville de Genève à la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil, au sujet de l'introduction d'un éventuel amendement du Conseil d'Etat à la loi sur les étrangers. Il s'agirait de donner à la police municipale une compétence supplémentaire en la matière. Je rappelle que, pour l'instant, c'est la gendarmerie qui est compétente.

La position de la Ville de Genève, confirmée ce jour par le Conseil administratif, est la suivante. Tout d'abord, nous saluons la nouvelle loi qui donnera davantage de compétences aux policiers municipaux – mais cela, vous le savez, Mesdames et Messieurs. S'agissant de la loi sur les étrangers, je me suis exprimé en faveur de cette compétence, car cela nous permettra notamment de nous occuper de la petite délinquance: deal et consommation de drogues.

Selon les dispositions actuelles, dans certains quartiers comme les Pâquis, les agents de police municipale (APM) n'ont pas la possibilité de demander leur identité à certains consommateurs de drogue qui se fournissent sur place. Il n'est pas acceptable que les APM, lorsqu'ils soupçonnent une infraction notamment à la loi sur les stupéfiants, ne puissent pas «détenir» la personne concernée au poste de police municipale pour l'interroger.

Cela dit, j'aimerais revenir sur un point que j'ai déjà clarifié – mais que *Le Courrier* n'a pas relevé, car cela ne l'arrangeait pas... Comme je l'ai dit lors du débat en commission du Grand Conseil, le Conseil administratif réaffirme sa volonté de ne pas diriger l'action de la police municipale contre les étrangers sans papiers et de ne pas stigmatiser ou criminaliser cette population.

Si le Grand Conseil décidait d'introduire dans la loi cette nouvelle compétence de la police municipale, le département de l'environnement urbain et de la sécurité, en accord avec le Conseil administratif – je vous l'annonce aujourd'hui, Mesdames et Messieurs – édictera à l'attention de la police municipale une directive pour garantir les principes fondamentaux que je viens d'énoncer.

Nous voulons donc à la fois veiller à leur application et nous donner les moyens d'agir contre la petite délinquance – car nous avons un réel problème sur ce plan, il ne faut pas le nier. La population doit savoir que ses autorités, en particulier les services chargés de la sécurité, se donnent les moyens d'agir quand des infractions sont commises. Que leurs auteurs soient en situation légale ou illégale, nous ne voulons pas renoncer à cette nouvelle compétence de la police municipale et nous priver ainsi de la possibilité de contrôler l'identité des personnes qui contreviennent à la loi.

En résumé, il ne s'agit pas de criminaliser les étrangers ni de traquer les femmes de ménage! Nous garantissons les principes fondamentaux chers au Conseil municipal, mais nous devons nous donner les moyens d'agir, je le répète, car la loi doit être respectée. Il faut en tout cas que les contrevenants puissent faire l'objet d'une dénonciation, en particulier quand il y a des problèmes de deal.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951 A)¹.

Suite du débat

Le président. Nous poursuivons maintenant le débat engagé à la fin de la séance de 17 h sur cet objet.

M. Stefan Kristensen (S). Je crois qu'il ne faudra pas consacrer trop de temps ce soir à la motion M-951. D'ailleurs, Monsieur le président, j'ai bien fait

¹ Rapport, 6552.

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

de vous demander pendant la pause dînatoire quelle procédure de vote nous suivrions, car je pensais au départ que nous nous prononcerions également sur la motion M-1036 de la commission de l'aménagement et de l'environnement intitulée «Elaboration rapide d'un PLQ sur le territoire de la caserne des Vernets». En effet, étant donné qu'elle figure dans le rapport M-951 A et que la commission l'a adoptée à l'unanimité au cours de l'automne dernier, je supposais que nous voterions sur les deux motions tout à l'heure. Or, il semble que ce ne puisse être le cas pour des raisons formelles, le rapport sur la motion M-1036 n'ayant pas encore été déposé.

Aujourd'hui, nous nous prononcerons donc uniquement sur la motion M-951 d'Ensemble à gauche. A ce sujet, contrairement à notre collègue du groupe des Verts, je pense qu'il faut savoir gré à Ensemble à gauche d'avoir lancé le débat au sein du Conseil municipal. En effet, nous devons nous interroger sur les initiatives que nous pourrions prendre pour le réaménagement du périmètre des terrains de la caserne des Vernets. Cette motion a suscité bien des discussions et de nombreuses auditions, ce qui démontre l'importance de ce périmètre pour la Ville.

Au final, les invites de la motion M-951 sur laquelle nous nous prononcerons tout à l'heure n'ont pas paru adéquates à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui les a jugées à la fois trop restrictives et trop générales. Telle est la raison pour laquelle la commission a rédigé la motion M-1036, que nous traiterons vraisemblablement lors de la prochaine session plénière du Conseil municipal – du moins, je l'espère.

Notre groupe refusera la motion M-951 pour la raison suivante. Au moment de sa rédaction, ses auteurs n'avaient pas connaissance de l'implication de l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) et de la Fondation Wilsdorf, qui a mandaté un bureau d'architectes pour réfléchir au devenir de ce périmètre. Or, la commission a auditionné ces acteurs du projet au cours du printemps 2012 et la motion M-1036 a été élaborée sur cette base.

Par conséquent, j'invite le Conseil municipal à suivre les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement en refusant la motion M-951 ce soir et en acceptant la motion M-1036 à la prochaine session plénière, que nous attendons impatiemment.

Je ferai encore une dernière remarque. J'appelle notre commune à faire usage de son droit d'initiative pour qu'un plan localisé de quartier (PLQ) soit élaboré sur ce périmètre, ce qui donnerait à la Ville la possibilité d'avoir une influence sur le processus lancé récemment par le Conseil d'Etat pour créer un maximum de logements – une volonté que nous devons évidemment saluer. J'en resterai là pour ce soir, et je me réjouis de la prochaine fois!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). N'oublions pas que le Département cantonal de l'urbanisme a lancé le 2 mai dernier un concours investisseurs-architectes pour le site de la caserne des Vernets. On peut s'informer à ce sujet sur internet, sur le site www.geneve.ch. Il me semble donc prématuré de vouloir apporter ou envisager des modifications au projet, avant même de connaître les résultats de ce concours. Je rappelle qu'il s'agit de créer 1500 logements dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). De plus, M. Longchamp a consulté le projet de la Fondation Wilsdorf, dont il a tenu compte.

Il est donc sage d'attendre l'issue du concours, plutôt que d'inventer des doublons ou de vouloir forcer la main à l'Etat. Nous savons bien que, de toute manière, le forcing n'est pas la bonne méthode! Si nous avons des demandes à formuler, nous pouvons le faire de manière plus diplomatique. Dans l'intérêt de la population, cessons de freiner des projets sous prétexte que nous voulons faire mieux – on sait que le mieux est l'ennemi du bien! 1500 nouveaux logements sont en jeu, voilà la priorité! Par conséquent, attendons les résultats du concours!

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme cela a déjà été dit, la motion M-951 est largement désuète. En effet, depuis son dépôt, le dossier des terrains de la caserne des Vernets a évolué de manière accélérée. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical refusera cette motion, en l'état.

M. Pagani nous a bien expliqué tout à l'heure que la Ville était invitée à participer au processus du concours investisseurs-architectes lancé par l'Etat. De ce fait, il me semble inutile d'en rajouter. Le concours a été lancé, un cahier des charges a été élaboré, nous ne pourrions rien y changer. De plus, le terrain en question ne nous appartient pas. Nous nous prononcerons lorsque les choses auront avancé et qu'un projet précis sera présenté au Conseil municipal. Pour le moment, accepter la motion M-951 n'aurait pas de sens.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je serai très bref, car MM. Kristensen et Genecand ont fort bien résumé l'essentiel. Personnellement, je suis un peu dépité. J'en expliquerai les raisons lorsque nous aborderons – mais pas ce soir – la motion M-1036, qui s'est substituée à la motion M-951. En tout cas, c'est bien la motion M-1036 qui mérite d'être acceptée.

Par ailleurs, M. Pagani nous a dit que la Ville de Genève n'était qu'une invitée au sein de tout le processus en question; elle est sur un strapontin, en quelque sorte, et nous espérons qu'elle pourra faire entendre sa voix... Ce n'est pas pour cette raison que je suis dépité, mais je ferai part de mon sentiment lors de l'examen de la motion M-1036. Pour l'heure, l'Union démocratique du centre s'oppo-

Motion: réaliser 1250 logements à la caserne des Vernets

sera à la motion M-951 et invite le Conseil municipal à faire de même, selon la position adoptée par la grande majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Lionel Ricou (DC). J'aimerais dire quelques mots sur le projet actuel du Conseil d'Etat tel que l'a présenté le magistrat Pagni tout à l'heure. En effet, c'est un projet très ambitieux qui prévoit la construction de 1500 logements, dont 300 destinés à des étudiants. De plus, une surface de 4000 m² – soit 10% du périmètre total – sera dévolue à des activités à but socioculturel.

Cependant, je tiens à donner certaines informations pour rectifier les contre-vérités avancées ici et là par l'extrême gauche, notamment au sujet du processus participatif et de l'implication des habitants dans la réalisation du projet. On a pu entendre dire, au Conseil municipal ou dans des sphères moins officielles, que les habitants n'auraient pas été consultés. C'est faux!

Les habitants des Acacias – j'en fais partie – suivent le processus du PAV depuis des années via l'Association pour l'animation des Acacias, qui gère la maison de quartier. Elle a été consultée à plusieurs reprises, et les habitants du quartier seront représentés au sein du jury du concours d'architecture – mais pas au concours des investisseurs. Certes, ce ne sera pas tous les habitants de toute la ville, mais ceux qui sont directement concernés auront une voix dans ce jury. Voilà ce que je voulais préciser.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, on voit bien que le projet concernant les terrains de la caserne des Vernets représente un enjeu important; nous partageons tous cette conviction. Comme cela a déjà été dit, depuis le dépôt de la motion M-951, des changements ont eu lieu – et heureusement, car c'est la preuve que le projet avance! En trois ans, il a beaucoup évolué.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir mener prochainement un débat sur l'état actuel du dossier, à la faveur du rapport sur la motion M-1036. Toutefois, certains points sont à souligner dès maintenant. (*Brouhaha.*) Nous saluons l'éventualité d'un ambitieux projet de construction de logements qui contribuera grandement à l'aménagement du quartier. A ce que nous avons entendu dire, il s'agira de logements qui répondront aux besoins prépondérants de la population... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Madame Studer, je vous redonnerai la parole quand le silence sera rétabli... Poursuivez!

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

M^{me} Brigitte Studer. Nous affirmons d'ores et déjà notre conviction: il est important d'ouvrir un débat public sur le programme de construction de logements et d'aménagement du quartier concerné, afin de prendre en compte la qualité de vie des habitants. Il faut donc que les citoyens et les citoyennes soient associés à l'élaboration du projet – et tant mieux, si c'est déjà le cas! Cela doit continuer!

Il s'agit de réaliser un quartier d'une densité compatible avec une certaine qualité de vie. Il faudra faire en sorte que des espaces pour les activités socio-culturelles, scolaires, artisanales et commerciales, ainsi que des espaces libres, soient prévus dès le début. Nous espérons que la motion M-1036 et la demande d'élaborer un PLQ sur ce périmètre fourniront un cadre adéquat pour agir dans ce sens.

Mise aux voix, la motion est refusée par 50 non contre 8 oui (10 abstentions).

5.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B)¹.

5.b) Motion du 23 avril 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Compromis de la plaine de Plainpalais» (M-1076)².

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les six mois un projet de réalisation pour mettre aux normes les bornes eau/électrique (eau/électricité) dédiées aux marchands de la plaine de Plainpalais.

¹ Rapports, 5727.

² Annoncée et motion d'ordonnancement, 5952.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

Troisième débat sur la proposition et préconsultation sur la motion

M. Denis Menoud (MCG). Monsieur le président, mon intervention n'est pas directement liée à ces deux objets. Je me pose des questions sur la publicité que l'on voit en ce moment sur les bancs des Verts et des socialistes, à savoir le slogan «J'InterAgis!» qui figure sur les affichettes rouges posées sur leurs tables. Je suis désolé, mais nous savons bien ce que cela représente: c'est une propagande camouflée pour les pédophiles! On devrait interdire cela au Conseil municipal, Monsieur le président! J'ai dit! (*Vives protestations et huées.*)

Le président. Je me disais qu'il était trop beau que le calme règne pour la dernière séance de ma présidence... Je tiens à dire que ces affichettes sont liées à la campagne de l'association LGBT Youth Suisse, soutenue par la Ville de Genève. Dès lors, Monsieur Menoud, je vous demande de m'indiquer quel article du règlement du Conseil municipal me permettrait de les interdire... (*Protestations.*)

Une voix. C'est un scandale! N'importe qui peut afficher n'importe quoi!

M. Denis Menoud. Demain, on mettra des croix gammées, voilà! (*Brouhaha.*)

Le président. Tout le monde peut arborer cette affichette, s'il le désire... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, nous attendons le silence afin de poursuivre notre débat sur l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

Je donne d'abord la parole aux auteurs de la motion M-1076, puis je ferai voter l'entrée en matière. Ensuite, les membres du Conseil municipal qui le souhaitent pourront s'exprimer sur la motion et – en troisième débat – sur la proposition PR-994, les deux objets étant liés.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Monsieur le président, l'urgence de la motion M-1076 et son adjonction au débat sur le rapport PR-994 A/B ont effectivement été votées en avril, à la faveur d'une motion d'ordonnancement. Cependant, sur le plan formel, est-il adéquat de commencer par la motion? Il me semble plutôt que le troisième débat sur la proposition devrait avoir lieu en amont, puisque la motion est liée à l'acceptation ou au refus du crédit demandé. Je trouverais donc plus pertinent de débattre de la motion M-1076 après le vote sur la

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

proposition PR-994 en troisième débat, si cela ne vous dérange pas, Monsieur le président. Est-ce possible?

Le président. Monsieur de Kalbermatten, ce n'est pas tout à fait ainsi que nous procédons. Selon notre règlement, je dois d'abord donner la parole aux motionnaires, puis faire voter l'entrée en matière sur la motion – je suis tenu de le faire! Ensuite, les membres du Conseil municipal pourront s'exprimer sur les deux objets.

M. Alain de Kalbermatten. Bien! Chers collègues, la motion M-1076 s'intitule à juste titre «Compromis de la plaine de Plainpalais». Vous vous souvenez que, lors du précédent débat, la majorité du Conseil municipal avait clairement refusé le crédit demandé dans la proposition PR-994. M. Alexandre Wisard avait alors demandé le troisième débat, et il avait été suivi. Nous revoilà donc ce soir à discuter de la plaine de Plainpalais...

La motion M-1076 permet de véritablement comprendre ce que veulent les marchands actifs sur place. Eh bien, ils ne désirent pas l'abattage systématique des arbres, mais un outil de travail suffisamment performant – à savoir un meilleur dispositif d'approvisionnement en eau et en électricité. Le «compromis» de notre motion consiste donc à demander au Conseil administratif – en fonction de l'issue du troisième débat sur la proposition PR-994, bien entendu – de mettre en place un système efficient d'eau et d'électricité pour que les marchands puissent travailler dans des conditions acceptables.

J'espère que les autres motionnaires prendront la parole à leur tour pour s'exprimer à ce sujet selon leur sensibilité propre. Quant à moi, chers collègues, je vous demande simplement d'accepter l'entrée en matière sur la motion M-1076. Par la suite, nous entrerons dans le vif du sujet en abordant le crédit demandé dans la proposition PR-994 pour achever le réaménagement de la plaine de Plainpalais.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. de Kalbermatten vient d'exposer l'essentiel au sujet de la motion M-1076 que nous vous soumettons ici.

Vous vous rappelez tous les premier et deuxième débats sur la proposition PR-994, qui ont donné lieu à de longues discussions avant d'aboutir à un refus. Mais le troisième débat a été demandé... Je sais que certains aimeraient renvoyer la proposition en commission pour ne la traiter qu'aux calendes grecques – sous-entendu: après les élections! En effet, couper 168 arbres, ce n'est pas bien.

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

Vous savez tout comme moi qu'une mesure pareille ferait monter au créneau les citoyens, car ils n'ont pas envie de voir 160 arbres vivants coupés pour rien du tout, pour les caprices d'un architecte.

Dans ce contexte, avec MM. de Kalbermatten et Bertinat, nous avons pensé qu'il faudrait peut-être réfléchir aux travaux prévus. Les utilisateurs de la plaine de Plainpalais – forains, marchands et autres puciers – ont besoin d'installations convenables et surtout performantes; celles dont ils disposent actuellement ne sont plus adaptées. Voilà pourquoi nous proposons à ce plénum de renvoyer directement la motion M-1076 au Conseil administratif, afin qu'il nous fasse une proposition raisonnable et conforme à l'attente des intéressés pour installer un dispositif d'approvisionnement en électricité et en eau sur la plaine de Plainpalais. Ainsi, marchands et forains pourront travailler dans de bonnes conditions.

Tel est le but de notre motion, Mesdames et Messieurs. Si vous voulez renvoyer ce soir la proposition PR-994 aux calendes grecques, c'est votre problème! En tout cas, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas la coupe de 168 arbres vivants.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, la proposition PR-994 qui nous est soumise par le Conseil administratif comporte trois volets précis. Premièrement, son coût: l'Union démocratique du centre a déjà affirmé qu'elle le jugeait beaucoup trop élevé. Deuxièmement, les arbres: l'Union démocratique du centre a dit qu'il n'était pas question pour elle de couper tous les arbres, comme le demande le projet. Une bonne partie d'entre eux sont sains, il n'y a donc aucune raison de les abattre.

Le troisième volet concerne les marchands de la plaine de Plainpalais. Cette problématique me permet d'en venir à la motion M-1076, dont nous parlons en ce moment. J'ai reçu par e-mail une remarque très intéressante de M. Macculi, vice-président des Marchés contemporains genevois. Evidemment, il n'est pas très content du traitement accordé – dans la presse, entre autres – à l'Association des marchés de Genève, qui a pu s'exprimer et affirmer qu'il fallait soutenir le projet de M. Pagani.

En réalité, les marchands ont de la peine à survivre; or, leurs problèmes sont notamment dus aux aménagements déficients de la plaine de Plainpalais et aux difficultés qu'ils causent aux utilisateurs du mail. Quand on lit le texte de M. Macculi, il est intéressant de remarquer que l'Association des marchés de Genève représente peu de marchands, contrairement aux Marchés contemporains genevois auxquels est affiliée la majorité d'entre eux.

Eh bien, ces marchands se satisfont de l'aménagement général de la plaine tel qu'il existe actuellement; ils ne sont pas du tout favorables au projet de

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

M. Pagani. En revanche, ils réclament bien évidemment l'électricité et l'eau, comme le stipule la motion M-1076.

Par conséquent, nous pouvons très bien la voter tout en refusant la proposition PR-994, qui est insatisfaisante et ne plaît visiblement pas à la majorité des personnes intéressées. Il s'agit au moins de garantir aux marchands – puisqu'il semble que tel soit le souci de la plupart d'entre nous – les ressources nécessaires afin qu'ils puissent exploiter leurs tentes et leurs stands. Il faut leur fournir l'eau et l'électricité à des coûts acceptables. Chers collègues, je vous engage vivement à accepter la motion M-1076.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 36 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. Je donne à présent la parole aux membres du Conseil municipal qui la demandent, afin qu'ils s'expriment sur la proposition PR-994.

M. Laurent Leisi (MCG). 50 millions de francs pour un projet savamment saucissonné dès le début, voilà comment on pourrait résumer le réaménagement de la plaine de Plainpalais! Il s'agissait sans doute de jeter de la poudre aux yeux du Conseil municipal pour lui faire avaler une pilule particulièrement amère! Dans cette dernière tranche délirante du projet, on nous demande près de 12 millions de francs pour l'abattage scandaleux de presque 200 arbres, dont la majorité sont en parfaite santé!

Nous avons bien entendu et compris les desiderata des marchands, des forains et des autres utilisateurs de la plaine de Plainpalais. Il est dommage que la majorité du Conseil municipal ait refusé l'entrée en matière sur la motion M-1076, car elle aurait permis de réaliser des travaux nécessaires pour leur approvisionnement en électricité et en eau.

Pour le reste, notre position est parfaitement claire: nous refuserons avec virulence l'abattage de près de 200 arbres. Au cas où la proposition PR-994 serait acceptée tout à l'heure, le Mouvement citoyens genevois s'associera activement à tout référendum populaire pour empêcher sa mise en œuvre.

Quant à l'idée qui circule sur certains bancs de renvoyer cette proposition en commission, ne soyez pas dupes, chers collègues! Elle consiste simplement à noyer le poisson en attendant les élections de l'automne prochain, histoire d'enfumer une fois de plus le peuple de Genève et certains de ses élus. Enfin, Monsieur le président, je demande d'ores et déjà le vote à l'appel nominal à l'issue de ce débat. Merci!

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

Le président. Il en sera fait ainsi.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne m'exprime jamais très longuement, mais j'ai tout de même quelques mots à dire sur ce dossier.

En toute chose, il y a du bon et du mauvais. Certes, la plaine de Plainpalais est un truc extraordinaire! On l'a bien vu dès le début de son réaménagement, quand certains ont voulu y mettre du ghorr... Une mesure durement critiquée par la suite, lorsque la plaine a été qualifiée de «grand terrain de tennis». Je rappelle néanmoins – et cela ne fera pas plaisir à certains de mes camarades – que M. le maire, tel un César, a gagné un lapin d'or pour cet aménagement! Mais le César qui a construit des routes à l'époque, bien avant Napoléon, mettait ses ouailles dans l'arène... Et là, nous y sommes! N'oubliez pas cela, Mesdames et Messieurs!

Nous ne sommes pas tous d'accord au sujet du réaménagement de la plaine de Plainpalais. Certains plaident pour l'abattage des arbres actuels et leur remplacement par des arbres jeunes qui géreront mieux l'oxygène... C'est très technique! On prétend que ces arbres tout neufs seront plus faciles à entretenir par la suite, mais rien ne nous garantit qu'ils rempliront vraiment le rôle qui leur est assigné.

Rappelez-vous l'exemple malheureux de la place du Marché à Carouge, Mesdames et Messieurs. Or, ici, il ne s'agit pas d'une petite place comme celle de Carouge, mais d'une immense plaine qui est «pleine de palais»! Nous devons avant tout nous soucier de ce que veulent les gens du quartier.

A l'heure actuelle, la Ville de Genève n'a pas les 11,5 millions de francs demandés dans la proposition PR-994. Elle a déjà dépensé tout son argent et elle devra continuer à le faire, mais pour des urgences avérées – ce qui n'est pas le cas ici. Le problème, c'est que le temps passe... Ce crédit de 11,5 millions de francs se transformera vite en un montant de 22 ou 23 millions de francs avec les années... C'est ainsi! Il faut s'y faire!

J'aimerais donc que ce plénum prenne conscience d'une réalité primordiale: les gens du quartier – je le connais très bien, car ma mère y habite – veulent que la plaine de Plainpalais reste comme elle est maintenant. Ils regrettent un peu l'herbe boueuse d'autrefois, mais ils se sont habitués au ghorr qui a fait gagner un lapin d'or à M. Pagani... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Pastore! Nous attendons le silence!

Proposition et motion: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et bornes eau/électricité

M. Daniel-Dany Pastore. Que vous acceptiez ou non la proposition PR-994 lors du vote de tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, le cœur du problème n'est pas là. L'important est que vous preniez conscience de la dimension humaine de ce dossier, c'est-à-dire de ce que désirent les gens du quartier.

Bien sûr, on a aussi parlé des professionnels que sont les marchands et les puciers. Il est vrai que certaines installations électriques actuelles laissent largement à désirer, mais ce n'est pas notre problème! Il revient aux Services industriels de Genève (SIG) de s'en occuper, non au Conseil municipal. D'ailleurs, les utilisateurs la paient, cette électricité, elle n'est pas gratuite!

J'aimerais donc que le plénum vote en son âme et conscience, en tenant compte de ce qu'il sait des habitants de Plainpalais qui ont l'habitude de fréquenter la plaine pour aller au marché. Or, ils l'aiment comme elle est actuellement! Imaginez comment réagiront toutes ces vieilles dames avec leurs petits chiens, si on leur dit qu'on veut abattre les arbres! Il y en aura qui s'enchaîneront à tel ou tel arbre pour qu'on ne le coupe pas, car c'est leur arbre, celui qu'elles préfèrent aux 200 autres! Je vous prie de tenir compte de cela lors du vote de tout à l'heure, chers collègues. Je vous remercie de votre attention et de votre courtoisie...

Le président. Je demande aux représentants de la presse qui suivent notre débat de respecter le règlement selon lequel aucun message ne peut être affiché à la tribune. Sur ce point-là, au moins, le règlement est très clair.

Cela dit, par gain de paix, après ce que nous avons vécu lors de séances précédentes, je demande également aux membres du Conseil municipal concernés d'enlever l'affichette «J'InterAgis!» de leur bureau. Chers collègues, maintenant que vous avez fait la promotion de la campagne de LGTB Youth Suisse soutenue par la Ville, ayez la gentillesse de retirer ces affichettes, afin que nous puissions poursuivre notre débat. Si vous ne le faites pas, il me faudra suspendre la séance et nous irons vers un nouveau clash. J'attends maintenant que vous enleviez ces affichettes, s'il vous plaît... (*Brouhaha. Les intéressés n'obtempèrent pas.*)

Je ne pense pas que notre plénum donne une bonne image de lui-même, ce soir! Nous avons un débat important à mener sur le réaménagement de la plaine de Plainpalais, qui intéresse la population. Mesdames et Messieurs, je vous demande vraiment d'arrêter cette surenchère entre les différentes sensibilités de ce parlement. Je vous donne encore une minute pour enlever toutes les affichettes et mettre fin à ce petit jeu! (*Les intéressés n'obtempèrent pas.*) Bien, je suspends la séance! Le bureau et les chefs de groupe se réunissent immédiatement à la salle Nicolas-Bogueret!

(La séance est suspendue de 21 h 20 à 21 h 46.)

Le président. Mesdames et Messieurs, la séance reprend. Je vous communique la décision prise par le bureau et les chefs de groupe. Dans un premier temps, je ne vous ai pas empêchés d'arborer ces affichettes «J'InterAgis!» pour promouvoir une campagne soutenue par la Ville de Genève. Ensuite, voyant que le ton montait, je vous ai demandé de les enlever, ce que certains n'ont pas fait.

J'invoque maintenant l'article 46 du règlement du Conseil municipal concernant le maintien de l'ordre, qui me donne le pouvoir de vous demander à toutes et à tous d'enlever ces messages, quels qu'ils soient – y compris ceux que certains ont épinglés sur leurs vêtements. Si, dans une minute, ce n'est pas fait, je lèverai la séance. Et ce sera le cadeau que vous me ferez pour ma dernière soirée en tant que président... (*Brouhaha et invectives. Les personnes intéressées n'obtempèrent pas.*)

Mesdames et Messieurs, je décide de lever cette séance, après avoir annoncé les nouveaux objets déposés!

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposés les motions, la résolution et les projets de délibération suivants:

- M-1081, de *M^{me}* et *M. Vera Figurek* et *Pascal Holenweg*: «Une rue, une place, un square pour un irréductible»;
- M-1082, de *M^{mes}* et *MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys* et *Lionel Ricou*: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire»;
- M-1083, de *M^{mes}* et *MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Marie Barbey* et *Alexandra Rys*: «Pour un espace intergénérationnel au sein du PAV»;
- M-1084, de *M^{mes}* et *MM. Alberto Velasco, Vera Figurek, Pascal Holenweg, Maria Casares* et *Pierre Vanek*: «Critères civiques en matière d'investissement de fonds publics»;
- M-1085, de *M. Marc-André Rudaz*: «Le respect, ça change la vie»;
- M-1086, de *M^{me}* et *MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret* et *Danièle Magnin*: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (*ter*)»;
- R-173, de *M^{mes}* et *MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo,*

Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population»;

- PRD-64, de *M^{mes}* et *MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou*: «Désignation d'un nouveau représentant du Parti démocrate-chrétien dans le conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social suite à la démission du parti de sa représentante»;
- PRD-65, de *M^{me}* et *MM. Pierre Rumo, Olivier Baud, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier et Maria Pérez*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant la procédure de vote des amendements et sous-amendements»;
- PRD-66, de *MM. Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat et Daniel Sormanni*: «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-393, de *M^{mes}* et *M. Anne Moratti, Yves de Matteis et Sarah Klopmann*: «Quelles formations pour les agents de la police municipale concernant l'homophobie et la transphobie?»;
- QE-394, de *M^{mes}* et *M. Anne Moratti, Yves de Matteis et Sarah Klopmann*: «Quelles formations pour les agents de la police municipale concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, etc.?»

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente soirée. Quant à moi, je me réjouis de redescendre du perchoir...

Séance levée à 21 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6578
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6578
3. Questions orales	6579
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2010 de M ^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des ter- rains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951 A). Suite du débat.	6582
5.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclai- rage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B). Troisième débat	6586
5.b) Motion du 23 avril 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Eric Ber- tinat et Pascal Spuhler: «Compromis de la plaine de Plainpalais» (M-1076).	6586
6. Propositions des conseillers municipaux	6593
7. Interpellations	6594
8. Questions écrites	6594

Le mémorialiste:
Ramzi Touma